



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
régionale des affaires
culturelles
d'Île-de-France**

Paris, le 28 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES JARDINS DES SERRES D'AUTEUIL LABELLISÉS « JARDIN REMARQUABLE »

Mis en place en 2004 par le ministère de la Culture, le label « Jardin remarquable » distingue des parcs et jardins, publics ou privés, tant anciens que contemporains, particulièrement bien entretenus et ouverts au public.

Ce label de qualité, géré par la Direction régionale des affaires culturelles, est attribué pour une durée de 5 ans renouvelable aux jardins présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique qu'ils soient ou non protégés au titre des monuments historiques.

Par décision du 8 juin 2021, M. Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a labellisé « Jardin remarquable » les jardins des Serres d'Auteuil (Paris XVI^e arr.), achevant de distinguer les quatre pôles du jardin botanique de Paris : l'Arboretum de Paris, le Parc Floral (Paris XII^e arr.) et le parc de Bagatelle (Paris XVI^e arr.), tous trois déjà labellisés.

Face aux prémices d'un Service des jardins dès 1854, il était apparu nécessaire de doter la Ville de Paris d'un « fleuriste municipal » c'est-à-dire de pépinières et de serres pour approvisionner les innombrables plantations réalisées dans toute la ville mais aussi pour faire voyager le Parisien de tout âge. L'architecte Camille Formigé est alors chargé, en 1898, de construire le nouveau jardin de production horticole et les serres municipales. En cela, la mention « Établissement horticole » toujours apposée sur la grille est-elle essentielle.

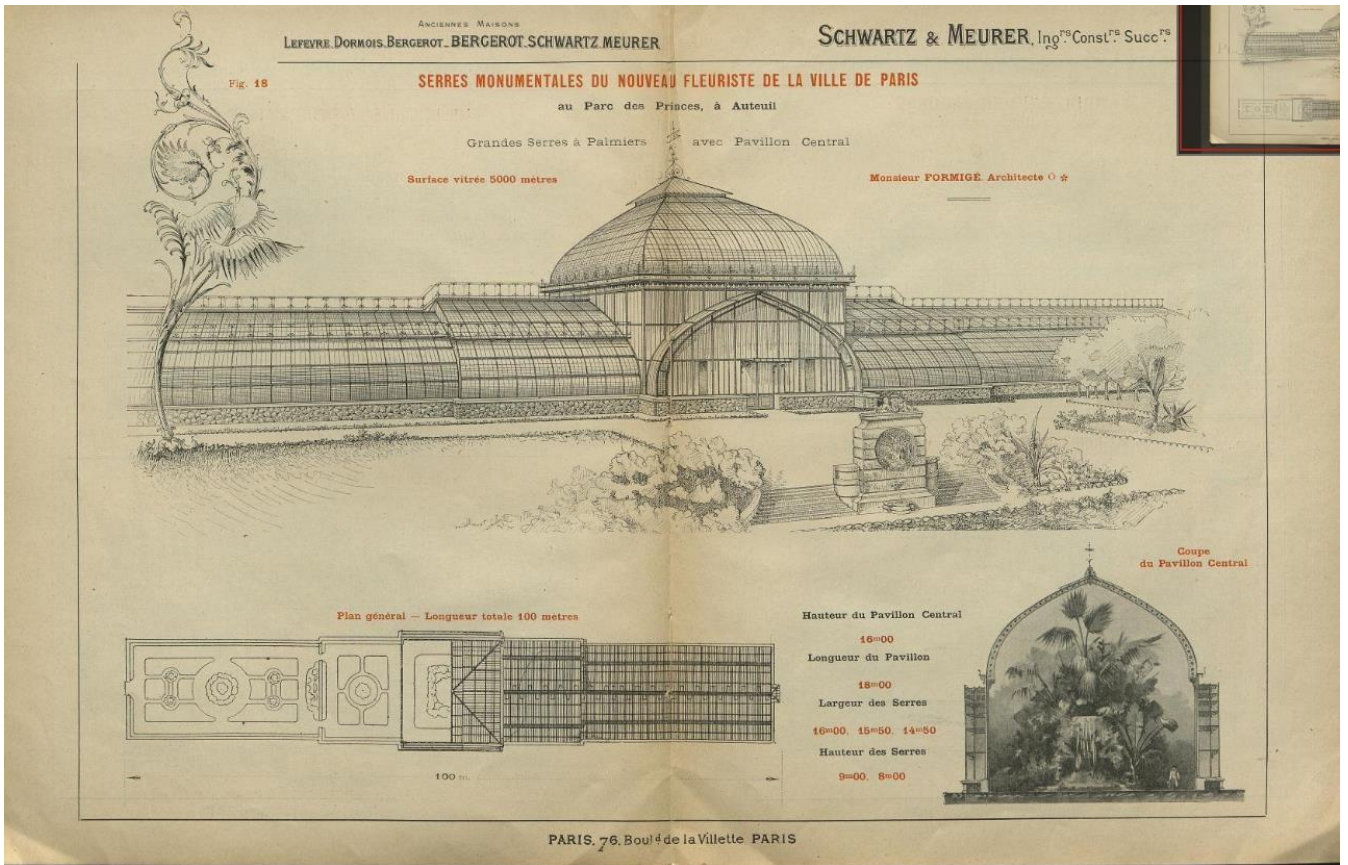
Camille Formigé a fait autant œuvre d'architecte que de paysagiste et on y retrouve ici les qualités dont il avait fait la démonstration à l'Exposition universelle de 1889. L'inscription au titre des monuments historiques, depuis le 1^{er} septembre 1998, a reconnu le grand intérêt architectural et la composition magistrale de ce site.

Le parti des Serres d'Auteuil est de privilégier une logique qualitative et de favoriser certaines plantes en raison de leur rareté dans la nature et de leur insuffisance dans les collections nationales. Les jardiniers de la Ville sont les gardiens de ce patrimoine qu'ils ne cessent d'enrichir. Ainsi, des grainetiers à la recherche de certaines plantes disparues de leur catalogue, car passées de mode, ont-ils pu les retrouver aux serres d'Auteuil.

Cette labellisation permet de reconnaître un lieu de production et de recherche d'une grande exigence scientifique ainsi que son environnement botanique (des arbres remarquables tel un micocoulier de Corée parmi les plus beaux d'Europe), une architecture due au talent de Camille Formigé et de nombreuses œuvres d'art tels les mascarons attribués à l'atelier de Rodin, les vases de la manufacture de Sèvres et la fontaine sculptée par Jules Dalou.

41 jardins sont aujourd'hui labellisés « Jardin remarquable » en Île-de-France.

Contact :
Service
Communication
DRAC Île-de-France
communicationexterne.dracidf@culture.gouv.fr



Catalogue Schwartz et Meurer, 1900, fig. 18



Les serres historiques construites par Camille Formigé



Les serres contemporaines construites par Marc Mimram,



Serre contemporaine Asie



Mascaron attribué à l'atelier d'Auguste Rodin